

L'ELDORADO DU REFINANCEMENT

On connaît aujourd'hui le prix exact du refinancement des Communautés. Au plan fédéral, il consacre un peu plus la logique du « juste » retour, au détriment des principes d'égalité ou de besoin. L'alliance de l'ensemble des forces politiques francophones s'est avérée incapable de résister à cette pression flamande qui, combinée à la perspective d'un abîme financier, aboutit à creuser les inégalités belges. Pour obtenir l'indispensable, les francophones auront dû accepter une répartition ahurissante des moyens nouveaux.

Au plan francophone, qu'annonce cet Eldorado chèrement conquis ? Cette fois, on peut repousser la perspective d'une faillite qui n'aurait pu être évitée qu'à raison de nouvelles coupes claires. Au-delà, les marges, peu significatives avant 2004-2005, ont fait l'objet d'une ventilation systématique au cours d'un sommet nocturne à Val-Duchesse : un quart sera mis en réserve dans un « Fonds pour les générations futures » ; du restant, on affectera trois quarts à l'enseignement, le reste aux autres compétences de la Communauté. De même, la part de l'argent réservée à la réévaluation des salaires du personnel (enseignants compris) a été limitée à la proportion que représentent aujourd'hui les dépenses de personnel dans le total des dépenses actuelles.

Avec une sagesse qui s'affiche, le refinancement s'annonce donc d'abord comme proportionné à un ordre ancien : ses clés de répartition s'alignent grosso modo sur les dépenses actuelles avec le respect déférent qui est dû à la répartition des compétences entre les

ministres d'un gouvernement atomisé. Tout a été prévu, même l'antiphrase, y compris l'imprévu grâce à ce « Fonds pour les générations futures » qu'il faudrait plus justement nommer « Fonds de pérennisation de l'institution Communauté française et de ses équilibres faisandés ». Tout est prévu, donc, sauf ce qui aurait pu être un fonds d'impulsion ou de politiques nouvelles.

On savait que, dans un premier temps, le sol aride et craquelé de l'austérité épongerait rapidement les surplus, mais on ne pouvait se douter que le poids du conservatisme pèserait plus lourd que celui de la dèche qui lui a longtemps servi d'alibi. Certes, les éminences communautaires devraient accoucher dans les prochaines semaines d'une « Charte d'avenir » : sur le papier quadrillé des arbitrages déjà verrouillés, que pourra nous apporter son texte, une fois dégonflé le lyrisme institutionnel maladroit qui fait tout le charme de ce genre de proclamations ? L'hypothèque est lourde : la Communauté française restera une sorte de réserve culturelle, devenant un bantoustan de la nouvelle Belgique fédérale.

L'HUMUS DES RÉSEAUX

Les partenaires de l'actuelle majorité auront tôt fait de s'expliquer sur ce défaut d'imagination et de volonté politique : c'est le retour du P.S.C., inopiné mais indispensable, qui aurait précipité une telle mise en forme du refinancement. Suffit-il qu'il ne s'y soit pas opposé pour l'en rendre responsable ?

Il est vrai que le paroxysme a été atteint en matière scolaire, où la clé traditionnelle des réseaux s'est imposée d'emblée comme référence dans le partage de la peau de l'ours, si l'on excepte l'augmentation salariale des enseignants — qui sera réduite au plus strict minimum décent, c'est-à-dire à presque rien. L'enseignement de la Communauté, « parent riche » des pouvoirs organisateurs, se voit octroyer une compensation au pluralisme qui lui impose d'organiser la diversité des cours philosophiques. Les Provinces et les Communes bénéficieront du même « rattrapage » que l'enseignement libre. Mais il ne faut pas être un Machiavel pour deviner que ce bonus communautaire accordé aux pouvoirs locaux risque de déterminer en contrepartie un désengagement de leur part dans leurs actuelles contributions propres aux dépenses d'enseignement. Mis à mal par de nouvelles charges (notamment celles liées à l'installation de la police locale ou celles entraînées par la définition décrétable des « avantages sociaux »), leur retrait sera dicté par leur pouvoir de tutelle, les Régions, qui sont aussi les bailleurs de fonds obligés de la Communauté.

Ainsi, c'est bien l'enseignement libre qui s'avère être le bénéficiaire le plus net de l'accord dit « Saint Boniface » concocté lors d'une nuit folle à Val-Duchesse. Il aura donc bien fallu attendre que le P.S.C. se trouve relégué dans l'opposition pour que soit honorée la norme du pacte scolaire au profit de l'enseignement catholique. Mais ce paradoxe, qui a fait rosir plus d'un éditorialiste, a plusieurs visages et pas seulement celui, poupin et triomphant, qu'on aurait pu attendre du « nouveau-nouveau » P.S.C. — qui est apparu quelque peu gêné dans son relookage dépilarié. Aussi bien mêle-t-on, chez les toujours sociaux chrétiens, dénégation et modestie dans le commentaire de la transaction, en se défendant d'avoir été catholiques et en prenant argument de l'égal bénéfice pour l'enseignement subventionné communal et provincial... une égalité en trompe-l'œil qui cache, comme on l'a vu, un vrai rééquilibrage.

CONSERVATISME ET FERMENTATION

Les bénéficiaires n'ont-ils pas tout à craindre de voir leur dette réglée par le politique ? Si le monde chrétien s'est manifesté de façon efficace comme on l'a vu, sa continuité s'est résumée à une alliance entre quelques cadres du Secrétariat général de l'enseignement catholique et quelques parlementaires actifs, et s'est aussi limitée à cette solidarité instrumentale. Rien n'indique la restauration de la bonne vieille communauté éducative ou le retissage de liens plus étendus. Chacun s'en va de son côté... en quête d'une aventure sur son propre marché.

La dette payée pourrait bien au contraire avoir des effets solvants. « Nous faisons aussi bien, sinon mieux, avec moins de sous » ; « Tant que vous ne pouvez pas honorer le pacte scolaire, laissez-nous tranquilles » ; « Si tous les élèves coutaient aussi cher que ceux du réseau de la Communauté française, ce serait la faillite assurée », etc. Tels étaient naguère les arguments (très médiagéniques) fréquemment entendus de la part du Segec. Ne faut-il pas craindre qu'une fois déshabillée de ce discours alors de bon ton, la spécificité de l'enseignement libre catholique n'apparaisse squelettique ? Car tout porte à croire que le fonds de commerce apparemment florissant que constitue le réseau libre catholique cache une profonde détresse organisationnelle et idéologique, pour ne pas dire religieuse.

Que dire du concours de vertu des guides éclairés (qu'ils soient ministre écolo ou cadres du Segec) et de leur prétention à se substituer au corps social qui portait l'enseignement catholique (notables, congrégations, Église... et enseignants) et qui consomme aujourd'hui sa déliquescence institutionnelle ? Que cette concurrence est tout à la fois indispensable, problématique et fragile. Si grâce à elle,

l'éthique de la responsabilité sociale est certes, dans l'immédiat, préservée de certaines dérives, elle ne répond en rien à la question essentielle de sa transmission, de son partage par la réflexion et la recomposition sociale autour de l'école qu'implique l'autonomie scolaire. La méfiance à l'égard des enseignants et le refus ecclésial de remettre la balle idéologique de l'enseignement « catholique » en jeu verrouillent son avenir. Et il est vrai aussi qu'une fois la dette réglée, ce qui soudait la solidarité des écoles catholiques et les maintenait dans un état de relative obédience aura disparu.

Face à quoi, l'incompréhension des politiques, qui ne connaissent que deux logiques (celle de l'instrumentalisation récupératrice et celle de la réglementation autoritaire) est consternante. Heureusement, pour endiguer la fermentation institutionnelle de leur réseau et la décomposition qui le menace, les responsables de l'enseignement catholique peuvent compter sur de puissants agents conservateurs agglomérés dans un front laïque défenseur de l'enseignement « officiel ». Pour la C.G.S.P. (F.G.T.B.) qui l'inspire, il valait mieux ne pas avoir de refinancement du tout plutôt que d'en voir affecter une partie significative à l'enseignement libre. La remise en cause liturgique du pacte scolaire et du principe de subsidiarité qui fonda sa légitimité n'a pas renouvelé son argumentaire : elle se fonde sur une sorte d'étatisme de droit divin. Il est curieux de voir s'exprimer cet intégrisme du service public organique sans que jamais les contradictions qu'il devrait susciter ne soient soulignées, tant en ce qui concerne l'U.L.B. ou les mutuelles que le paiement des allocations de chômage par les syndicats.

Après la période de glaciation des restrictions qui a prolongé artificiellement leur acquis historique, la même question revient pour toutes les autorités morales détentrices des pouvoirs scolaires, celle de la rédefinition de leur identité. Pour sortir de l'indifférence ou de l'hostilité qu'elles suscitent aujourd'hui, voire tout simplement pour survivre, elles n'ont d'autre choix que celui, audacieux et périlleux, de la démocratisation interne et de la participation. Car seul le partage des responsabilités et des projets assure contre l'irresponsabilité et le repli.

On a qualifié de vaines les assises de l'enseignement de 1994-1995 parce qu'il n'y avait pas d'argent pour financer les projets qui auraient pu en émerger. Quelles que soient les modalités à choisir aujourd'hui, les seules institutions qui survivront seront celles qui auront eu le courage de se redéployer autour d'un vrai débat organisé en leur sein. Cela vaut aussi pour la Communauté française. Le confort du refinancement « à l'identique », tel qu'il se prépare, est illusoire et myope. Vide de vision transversale, il ne pourra répondre

LE MOIS

que dans le désordre aux demandes nouvelles, car il se sera mis dans l'incapacité de les arbitrer.

La majorité arc-en-ciel secondée par le P.S.C. a conquis l'Eldorado, mais devait-elle le lotir dans un marchandage consociatif nocturne ? L'ambition d'une nouvelle culture politique doit-elle se limiter à la rédaction d'une « Charte d'avenir » ?

Théo Hachez